

Votre contact

Marion HAMEL

MH Conseil Patrimoine

+33675147999

marion.hamel@mhconseilpatrimoine.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

HAMEL Marion

9 Rue Henry Génestal
76600 LE HAVRE

Téléphone : **06 75 14 79 99**

Email : **marion.hamel@mhconseilpatrimoine.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

MH Conseil & Patrimoine

9 Rue Henry Génestal 76600 Le Havre

SIREN 934601667

Capital : 10.000 euros

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° d'immatriculation 25001498.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'**ORIAS** www.orias.fr au titre de l'activité réglementée de :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** susceptible de fournir : une combinaison de deux types de conseils, de manière indépendante et de manière non indépendante, au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de La **Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF)**, association agréée par l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°25001498

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la **CNCEF**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

- Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
- Numéro de police : 112788909

ASSURANCE

Mandataire d'intermédiaire

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° d'immatriculation 25001498.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'**ORIAS** www.orias.fr au titre de l'activité réglementée de :

- **Mandataire d'intermédiaire d'Assurance (MIA)** : LMC INVEST - 33 Rue Duplex 76600 Le Havre - RCS Le Havre 788798783 - numéro ORIAS 12068896.

L'activité de MIA est contrôlable par l'**Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR)** 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>.

N° ORIAS : N°25001498

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la **CNCF**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances

- Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
- Numéro de police : 112788909

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire d'assurances	115 000€	115 000€

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° d'immatriculation 25001498.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'**ORIAS** www.orias.fr au titre de l'activité réglementée de :

- **Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)** : LMC INVEST - 33 Rue Duplex 76600 Le Havre - RCS Le Havre 788798783, numéro ORIAS 12068896.

N° ORIAS : N°25001498

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la **CNCFE**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances

- Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
- Numéro de police : 112788909

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	115 000€	115 000€

Agent commercial

Carte professionnelle n° CPI 76042025000000001, délivrée par la CCI Seine Estuaire le 21/01/2025 et valable jusqu'au 20/01/2028.

Réprésentant légal : Marion HAMEL

Titulaire de la carte : MH Conseil & Patrimoine

Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la **CNCFE**, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances

- Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
- Numéro de police : 112788909

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent immobilier	110 000€	110 000€

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

■ ***Pour les activités de CIF***

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

■ ***Pour les activités d'assurance***

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

■ ***Pour les activités d'IOBSP et Immobilières***

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Honoraires de Conseil :

- Concernant le montant des honoraires dus pour la mission de Conseil, tenant compte des problématiques évoquées lors des entretiens préalables avec le Client et de ses objectifs, un volume d'heures d'étude nécessaires à la mission sera défini. Les honoraires seront facturés soit sur une base horaire, soit sur une facturation forfaitaire.

Conseil en Investissements Financiers :

- Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.
- Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

La **Lettre de Mission** aura pour objet de définir les conditions spécifiques dans lesquelles le Conseiller fournira une prestation de conseil au Client dans le cadre de ses activités de conseiller en investissements financiers (la « Prestation »), c'est-à-dire les droits et obligations de chacune des Parties concernant une telle Prestation.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Les modes de communication à utiliser entre **MH Conseil & Patrimoine** et le client sont les suivants :

- Réunions physiques,
- Courriers,
- Envois de courriels,
- Fax,
- Téléphone,
- Interface sécurisée du site internet de **MH Conseil & Patrimoine**.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :

Par tel/ fax :

Par mail :

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, la cabinet **MH Conseil & Patrimoine** est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Nom du cabinet ou dénomination sociale s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre Nom du cabinet ou dénomination sociale et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de **MH Conseil & Patrimoine** sont les suivantes : Marion HAMEL, 0675147999, marion.hamel@mhconseilpatrimoine.fr.

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** :

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :